

Comment puis-je proceder pour voir ma fille sans mon ex

Par zlatan80, le 19/01/2008 à 14:23

Ma comcubine est reparti vivre chez ses parents avec notre fille et depuis qu elle est parti je peux voir notre fille que quand je vais chez ses parents et sa fait six mois que ma famille n'a pas vu ma fille. Mon ex m'a dit qu'elle à lancé une procédure depuis septembre 2007 et elle ne veut pas que je vois ma fille toute seul pour l'instant, elle doit toujours être présente. Que puis-je faire pour avoir un droit de garde sachant que ma fille je l'ai reconnu, j'ai un travail fixe, un logement avec une chambre pour ma fille alors que mon ex vit chez ses parents et ne travail pas. Je vous souhaite une bonne reception et merci d'avance.

Par jeetendra, le 20/01/2008 à 10:35

bonjours, avez vous pensez à saisir le mediateur familial afin de retablir le dialogue entre vous et votre ex afin d'aplanir le probleme, sinon vous avez la voie judiciaire à travers la saisine du juge aux affaires familiales afin d'obtenir legalement un droit de visite et d'hebergement, vous aurez en contrepartie une pension alimentaire à verser à votre ex, le ministere d'un avocat n'est pas obligatoire si vous avez un dossier complet, solide, etc. cordialement